



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Montant

Question écrite n° 38190

Texte de la question

M Jacques Peyrat attire l'attention de M le secrétaire d'Etat aux anciens combattants sur le fait que le rattrapage du rapport constant des pensions et retraites des anciens combattants s'est à peine achevé le 1er décembre 1987 qu'un nouveau contentieux est déjà en cours. Le Gouvernement, en effet, a refusé l'application de ce rapport aux deux points supplémentaires accordés le 1er juillet 1987 aux fonctionnaires des catégories C et D auxquelles est indexé le rapport constant. Il lui demande s'il compte intervenir pour remédier à cet état de fait et, dans le cas contraire, quels sont les motifs de la décision gouvernementale.

Données clés

Auteur : [M. Peyrat Jacques](#)

Circonscription : - FN

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38190

Rubrique : Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 mars 1988, page 1219